



# GRESSY FLASH

Numéro 260

18 MARS 2020

Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les mains  
très régulièrement



Tousser ou éternuer dans  
son coude ou dans un mouchoir



Utiliser des mouchoirs  
à usage unique



Saluer sans se serrer la main,  
éviter les embrassades

Chère Madame, Cher Monsieur,

Après ce moment électoral de dimanche dernier au cours duquel nous avons fait le maximum pour vous accueillir dans les meilleures conditions de sécurité, nous prenons les mesures nécessaires, à notre niveau, au maintien des services publics et à vous transférer les informations les plus importantes.

Ainsi :

- Une permanence téléphonique est mise en place à la mairie tous les jours de la semaine de 9 heures à 12 heures et vous pourrez contacter le 01.60.26.01.26. **Ne vous déplacez pas, contactez-nous.**
- Une équipe technique reste en astreinte, les autres employés sont confinés à leur domicile.
- Les enfants des personnels de santé peuvent être accueillis à l'école mais les parents devront assurer leurs repas, les services de préparation des repas étant arrêtés avec un personnel confiné à domicile.
- Le service du portage des repas est assuré auprès des personnes âgées mais le nombre de bénéficiaires peut-être raisonnablement augmenté. Il suffit de nous prévenir 3 jours avant pour que vous soyez livrés en repas à réchauffer.
- Un élan de solidarité se met en place. Je remercie chaleureusement celles et ceux qui se sont proposés. Nous ne manquerons pas de faire appel à ces bénévoles qui se sont proposés, pour faire les courses de première nécessité des personnes vulnérables ou esseulées. Pour cela aussi, vous pouvez nous joindre en mairie.
- Vous trouverez ci-joint des attestations de déplacement dérogatoire à remplir si vous sortez de chez vous. Nous les tenons à votre disposition dans le hall de la mairie.
- Dans le domaine de l'eau et de l'assainissement seules les interventions d'urgence permettant le maintien du service public (obturations de branchement et réseaux, casses et affaissement dangereux) seront prises en compte par le service de la Communauté d'Agglomération et nos délégataires, dans la limite d'approvisionnement des matériaux et de personnels liées au confinement.
- Le service d'astreinte de la B.I.R. pour le maintien de l'éclairage public est maintenu 24h-24h et 7j/7 mais leurs équipes ne sont réduites qu'aux interventions urgentes (mât accidenté/secteur éteint)
- Les activités ENEDIS nécessaires à la mission que lui confie la loi, comme opérateur d'un service essentiel, sont assurées dans une organisation du travail adaptée. Sont notamment concernés : la conduite des réseaux, le dépannage 7j/7 24h/24, les urgences vitales, et la continuité d'alimentation des sites sensibles comme les hôpitaux. Ainsi, seules seront assurées les activités strictement nécessaires au maintien de la continuité de fourniture d'électricité et à la sécurité des personnes et des biens.
- A ce jour, l'enlèvement des déchets sera assuré en situation quasi-normale.
- Vous serez prévenus par mail ou SMS (pour celles et ceux qui nous ont confié leur adresse et numéro) en cas d'urgence en ce qui concerne notre commune.
- La légalité nous oblige à tenir un conseil municipal pour son installation le vendredi 20 mars mais il sera voté la tenue de celui-ci à huis clos pour éviter tous risques de propagation du covid19.

Je vous souhaite bon courage dans ces moments un peu déprimant mais croyez que nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour vous accompagner le plus sereinement possible.

Jean-Claude Geniès, Maire.